



Maître Hubert ROUSSEL - Avocat

11A Rue Armény - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.33.14.59

Site internet : www.rousselcabaye.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

D'UN APPARTEMENT d'une surface loi Carrez de **65,60 m²**

situé au rez-de-chaussée du bâtiment HC

avec la jouissance exclusive **d'une terrasse** d'une surface de **21 m²**,

Et DEUX GARAGES,

Dépendant d'un immeuble en copropriété dénommé « SIMEO »,

faisant lui-même partie d'un groupe d'habitations

dénommé « COLLINEO », sis à MARSEILLE (13014),

Chemin des Bessons et Rue Aimé César, Quartier Sainte-Marthe,

MISE A PRIX : 95.000,00 EUROS

VISITE LE MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 DE 11 H A 12 H

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 à 9 heures 30 du matin

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,

Palais Monthyon, Salle Borély, au rez-de-chaussée, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

Dans un immeuble soumis au statut de la copropriété comportant 116 lots, dénommé « SIMEO », faisant lui-même partie du groupe d'habitations « COLLINEO », ce dernier étant doté d'une ASL, sis à MARSEILLE (13014), Chemin des Bessons et Rue Aimé César, Quartier Sainte-Marthe, cadastré lieudit section 896 M n° 249 lieudit « CHE DES BESSONS » pour 00 ha 30 a 12 ca.

LE LOT NUMERO 94 : Un appartement au rez-de-chaussée du bâtiment HC, plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif annexé au cahier des conditions de la vente, qui comporte : séjour / cuisine, dégagement, 2 chambres, toilettes, salle de bains.

Il a une surface loi Carrez totale de **65,60 m²**, à cet appartement est rattachée la jouissance exclusive d'une terrasse d'une surface de **21 m²**.

LE LOT NUMERO 91 : Un garage situé au premier sous-sol du bâtiment HC.

LE LOT NUMERO 71 : Un garage situé au deuxième sous-sol du bâtiment HC.

L'appartement et un box garage seraient loués pour un loyer mensuel de 800,00 euros charges comprises, le bail n'a pas été fourni.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de cette occupation sans recours à l'encontre du poursuivant et de l'avocat rédacteur du présent cahier des conditions de la vente.

Le syndic de la copropriété de la résidence SIMEO ainsi que le Président de l'ASL CAP COLLINEO est le Cabinet ARIANE IMMOBILIER, 2 Avenue des Arénas, 13127 VITROLLES.

Pour permettre l'application des dispositions de l'article L 721-1-3° du Code de la Construction et de l'Habitation, le poursuivant a interrogé le Cabinet ARIANE IMMOBILIER qui l'a notamment informé que :

- qu'au titre des charges de copropriété, le montant annuel de la quote-part réelle du budget prévisionnel, à la charge du propriétaire pour l'exercice N-1 est de 863,27 euros et pour l'exercice N-2 de 896,44 euros,
- qu'au titre des charges relatives à l'ASL, le montant annuel de la quote-part réelle du budget prévisionnel, à la charge du propriétaire pour l'exercice N-1 est de 734,81 euros et pour l'exercice N-2 de 914,29 euros.
- que la copropriété ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1-A et 29-1 de la loi 65-557 du 10/07/1965.

A LA REQUETE DE :

La **LYONNAISE DE BANQUE**, SA au capital de

260.840.262 euros inscrite au RCS de Lyon sous le n° 954 507 976 dont le siège social est 8 Rue de la République, 69001 LYON, prise en la personne de son directeur général y domicilié,

Poursuivant la vente, pour lequel domicile est élu à MARSEILLE (6ème), 11 A Rue Armény, au cabinet de **Me Hubert ROUSSEL**, Avocat au barreau de ladite ville, qui se constitue pour lui et le représente.

Les enchères sont recevables uniquement :

* si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE,

* si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000,00 euros, **établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.**

Pour consulter le cahier des conditions de la vente, il convient de s'adresser au greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, à l'accueil situé au rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Pour tous renseignements s'adresser à **Mes ROUSSEL et CABAYE** Avocats, 11 A Rue Armény, 13006 MARSEILLE (04.91.33.14.59), **les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 15 h**, ou consulter le site internet du cabinet : www.rousselcabaye.fr et sur le site <https://avoventes.fr>

A Marseille, le 10 août 2022

Me Hubert ROUSSEL